

Réunion du 20 octobre 2022 au 20 octobre 2022

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Rapport d'orientations budgétaires	

Le Conseil Régional,

VU l'article L 4312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 18 octobre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement budgétaire relatif à l'exonération de la taxe de la carte grise pour les véhicules hybrides présenté par le groupe Rassemblement National des Pays de la Loire;

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

DE PRENDRE ACTE

de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023 sur la base du rapport présenté en session.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

